



Abandon de poste (periode d'essai)

Par **jeremyb**, le 13/12/2012 à 11:35

Bonjour a tous :)

je viens vous voir aujourd'hui pour avoir quelques renseignements.

Inscrit au chômage comme demandeur d'emploi suite a une démission ma conseillère m'a indiqué que je devrai travailler un minimum de 91 jours pour pouvoir prétendre a mes indemnités de chômage.

Aujourd'hui j'ai retrouvé un emploi dans lequel je ne me sens pas a l'aise et souhaiterai être licencié mais étant encore en période d'essai jusqu'au 19 janvier 2013 (4 mois de période d'essai) je voudrai savoir si je fais un abandon de poste a partir du 20 décembre ou bien si je demande a mon employeur de me licencier a cette date si je pourrai prétendre aux indemnités de chômage.

voila j'espère avoir été clair. Merci

Par **vanceslas**, le 13/12/2012 à 16:35

Bonjour à priori vous avez trouvé la réponse vous même car si je compte bien au 20 12 12 cela fera pile 91 jours !!!

Si j'étais votre employeur il est évident que je ne vous licencierais pas

Par **jeremyb**, le 13/12/2012 à 17:22

pourquoi ?

En fin de periode d'essai cela ne lui coute rien de me licencier non ?

Par **amajuris**, le **13/12/2012 à 17:31**

bjr,

sans doute mais il n' a aucune raison pour vous licencier.

le licenciement ne se fait pas à la demande du salarié.

l'abandon de poste est la pire des solutions pour le salarié (sujet souvent évoqué sur ce site).

dans votre cas la solution logique est la démission puisque c'est vous qui veut partir.

cdt

Par **jeremyb**, le **13/12/2012 à 17:47**

oui mais en démissionnant je ne toucherai pas mes indemnités de chômage ... non ??

Par **amajuris**, le **13/12/2012 à 18:29**

je sais mais ce n'est pas le problème de votre employeur.

Par **jeremyb**, le **14/12/2012 à 00:38**

oui mais pour lui ca ne change rien. Je suis actuellement en maladie et ce dernier me harcèle et m'a dit que si je voulais arrêter je n'ai qu'a le lui dire ... je suis perdu disons

Par **pat76**, le **15/12/2012 à 17:24**

Bonjour

Vous avez eu la visite médicale d'embauche?

La période d'essai est de 4 mois donc vous être cadre ou elle était de deux mois et a été renouvelée par écrit?

Vous êtes en arrêt maladie actuellement depuis quelle date et jusqu'à quand?